

Réf: Dossier N° 092515

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SERENAM SARLU » en abrégé « SERENAM SARLU »

Siège social Abidjan, Marcory, RESIDENTIEL, Lot 44 /45, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 18/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SERENAM SARLU » en abrégé «
SERENAM SARLU »

Objet : LA COMMERCIALISATION DE MARCHANDISES DIVERSES
-ALIMENTATIONS -LE NEGOCE SOUS TOUTES LES FORMES-
COMMERCE GENERAL-IMPORT-EXPORT- INDUSTRIE
ET GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS
FINANCIERES COMMERCIALES , MOBILIERES ET IMMOBILIERES ,
SE RAPPORTAT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT à L'OBJET
SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE
DEVELOPPEMENT

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, RESIDENTIEL, Lot 44 /45, Ilot 0

Dirigeant(s) : M ZEINEDDINE ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03328 du 15/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°16523/GTCA/RC/2022 du 15/04/2022



Pour Avis

Le CEPICI